

Commune de Prunay
SEANCE DU 31/01/2020

L'an 2020 et le 31 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frédéric LEPAN, Maire

Présents : Madame Sylvie ALBEAUX, Monsieur Éric JUNIER, Madame Laurence FRANSQUIN, Monsieur Pascal LECOURT, Madame Sylviane DARTHOIS, Madame Christiane SAUTRET, Madame Laurence SARTOR, Monsieur Thierry BINETRUY, Monsieur Jean-François MARTINELLO, Madame Vinciane MOREAUX.

Excusés : Monsieur Claude MAZZOLINI qui a donné pouvoir à Monsieur Éric JUNIER, Monsieur Jean-Claude BASTIEN qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEPAN,

Secrétaire : Monsieur Éric JUNIER

DELIBERATION n° : 2020_03

Nature de la délibération : DOCUMENTS D'URBANISME

OBJET: ELABORATION DU PLU - APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-31 et suivants, L. 103-2 et R. 153-3 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu sa délibération du 22 novembre 2013 prescrivant l'élaboration de son PLU avec la définition des objectifs poursuivis et la mise en œuvre des modalités de la concertation,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29/04/2016 actant du débat sur le PADD,

Vu sa délibération du 30 janvier 2017 donnant l'accord au Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims n° CC 2017-71 du 9 février 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures du PLU de la commune de PRUNAY,

Vu sa délibération du 13 mai 2019 donnant un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'approbation de l'arrêt de projet,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims n° CC-2019-135 du 27 juin 2019 tirant le bilan de la concertation et approuvant l'arrêt de projet du PLU de la commune de PRUNAY,

Vu les avis des personnes publiques consultées sur le projet de PLU arrêté en application du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté de madame la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims n° CUGR-DUAUARM-2019-130 du 20 septembre 2019 portant ouverture et organisation de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU,

Vu l'avis de l'autorité environnementale n° MRAe 2019AGE94 du 23 Octobre 2019,

Vu l'enquête publique qui s'est tenue en mairie de Prunay du lundi 4 novembre au jeudi 5 décembre 2019,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 02 janvier 2020 émettant un avis favorable suite à l'enquête publique,

Considérant que les observations émises par les personnes publiques associées et recueillies pendant l'enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 voix contre, 1 abstention, 11 voix pour) :

- **ÉMET** un avis favorable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Prunay.

DELIBERATION n° : 2020_04

Nature de la délibération : DOCUMENTS D'URBANISME

OBJET: PLU - INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.211-1 à L.211-7 et L.300-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims, approuvé le 17 décembre 2016,

Vu sa délibération du 30 janvier 2017 donnant l'accord à la Communauté urbaine du Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims n° CC 2017-71 du 9 février 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures du PLU de la commune de Prunay,

Vu sa délibération n°2020_03 du 31 janvier 2020 émettant un avis favorable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Considérant qu'il convient de délibérer pour instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune, définies dans son PLU, afin de permettre la poursuite et le développement des opérations d'aménagement et de logements,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ÉMET** un avis favorable à l'instauration du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune.

Commune de Prunay
SEANCE DU 31/01/2020

DELIBERATION n° : 2020_05

Nature de la délibération : DOCUMENTS D'URBANISME

OBJET: PLU - INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR L'EDIFICATION DES CLOTURES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-3 et L.421-4, R.421-17-1, R.421-12 et R.421-27,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims, approuvé le 17 décembre 2016,

Vu sa délibération du 30 janvier 2017 donnant l'accord à la Communauté urbaine du Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims n° CC 2017-71 du 9 février 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures du PLU de la commune de PRUNAY,

Vu sa délibération n°2020_03 du 31 janvier 2020 émettant un avis favorable à l'approbation du PLU de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ÉMET un avis favorable à l'instauration de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal.

DELIBERATION n° : 2020_06

Nature de la délibération : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

OBJET: INTÉGRATION DE BIENS SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment l'article L.1123-2,

Vu le Code Civil et notamment l'article 713,

Considérant la volonté de faciliter l'action des communes en matière de lutte contre l'insalubrité, de protection de l'environnement et d'opérations d'aménagement,

Considérant la possibilité pour la commune de devenir propriétaire des immeubles sans maître situés sur son territoire,

Considérant l'absence de propriétaires connus et les recherches infructueuses entreprises par la commune pour retrouver les propriétaires actuels,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **INCORPORE** dans le domaine privé communal les biens sans maître ci-dessous désignés:

Situation	Section cadastrale	Numéro de plan	superficie
PRUNAY	D	205	330 m ²
PRUNAY	D	217	320 m ²
PRUNAY	D	480	1370 m ²
PRUNAY	ZL	2	84 m ²

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires à ces incorporations.

DELIBERATION n° : 2020_07

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET: AUTORISATION DE DÉPENSE AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin d'assurer la bonne continuité des services d'entretien de la commune, il est nécessaire de procéder au remplacement des deux tondeuses dont les agents techniques ont l'usage.

Il précise qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, mandater des dépenses d'investissements qui s'avèrent nécessaires avant le vote du budget primitif.

Vu le devis présenté, monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le devis et prévoir l'achat de deux tondeuses pour un montant de 3 250,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider le devis et à procéder à l'achat de deux tondeuses pour un montant de 3 250,00 €

Complément de compte-rendu:

Anciennes tables et chaises maternelles : Suite au remplacement du mobilier scolaire en maternelle, le conseil municipal décide d'en faire don à l'association Burkina Santé afin qu'il soit acheminé au Burkina Faso.

Elections municipales : La permanence est établie pour le 1^{er} tour qui aura lieu le dimanche 15 mars 2020.

Demande d'aménagement : Le conseil municipal autorise l'aménagement demandé par Mr et Mme Urbain. Les travaux restant à leur charge.

Jardins familiaux : La réunion de rentrée aura lieu le 10 février 2020 à la Mairie.

Commune de Prunay
SEANCE DU 31/01/2020

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 31/01/2020

Numéro d'ordre : 1

Numéro de la délibération : 2020_03

Objet de la délibération : ELABORATION DU PLU - APPROBATION

Nature de la délibération : DOCUMENTS D'URBANISME

Numéro d'ordre : 2

Numéro de la délibération : 2020_04

Objet de la délibération : PLU - INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Nature de la délibération : DOCUMENTS D'URBANISME

Numéro d'ordre : 3

Numéro de la délibération : 2020_05

Objet de la délibération : PLU - INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR L'EDIFICATION DES CLOTURES

Nature de la délibération : DOCUMENTS D'URBANISME

Numéro d'ordre : 4

Numéro de la délibération : 2020_06

Objet de la délibération : INTÉGRATION DE BIENS SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Nature de la délibération : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Numéro d'ordre : 5

Numéro de la délibération : 2020_07

Objet de la délibération : AUTORISATION DE DÉPENSE AVANT LE VOTE DU BUDGET

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

LISTE D'EMARGEMENT DE LA SEANCE DU 31/01/2020

M. LEPAN Frédéric, Maire, Présent

M. BASTIEN Jean-Claude, Conseiller municipal, Excusé

M. BINETRUY Thierry, Conseiller municipal, Présent

M. MAZZOLINI Claude, Conseiller municipal, Excusé

Mme MOREAUX Vinciane, Conseiller municipal, Présente

Mme DARTHOIS Sylviane, Conseillère municipale, Présente

M. MARTINELLO Jean-François, Conseillère municipale, Présent

Mme SARTOR Laurence, Conseillère municipale, Présente

Mme SAUTRET Christiane, Conseillère municipale, Présente

Mme ALBEAUX Sylvie, 1ère Adjointe au Maire, Présente

M. JUNIER Éric, 2ème Adjoint au Maire, Présent

Mme FRANSQUIN Laurence, 3ème Adjointe au Maire, Présente

M. LECOURT Pascal, 4ème Adjoint au Maire, Présent
